

Les jeunes et l'avenir du travail

Déclaration du groupe Professions libérales

À l'occasion du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail, le CESE a été saisi par le Premier Ministre sur le thème Les jeunes et l'avenir du travail.

Le travail a un double objectif : le moyen de gagner sa vie mais aussi la source prolifique d'épanouissement et de socialisation d'un individu. L'un ne devrait pas aller sans l'autre.

L'avis fait le choix d'appréhender les jeunes et l'avenir du travail uniquement sous le prisme du salariat, et de n'évoquer le travail indépendant que sous l'aspect des plateformes de services. Certes la saisine était confrontée à un sujet bien trop large pour être traité dans un avis d'une soixantaine de pages, mais le groupe des professions libérales ne peut que regretter un tel rétrécissement du champ d'appréhension des modes de travail.

Effectivement, le travail salarié représente plus de 88% des emplois en 2018 selon l'INSEE et les plateformes de services sont en plein développement. Mais ceci ne justifie pas une telle occultation du travail indépendant. Nous souhaitons insister sur deux points :

- d'une part, les « travailleurs indépendants dépendants » sont en réalité des travailleurs qui dépendent économiquement d'un seul donneur d'ordre : le plus souvent une plateforme de services ;
- d'autre part, le salariat ne comble pas l'ensemble des aspirations des individus face au travail : plus d'un français sur deux, dont 70% des moins de 35 ans, affirment qu'ils aimeraient travailler à leur propre compte. Selon les derniers chiffres de l'INSEE, plus de 18% des professionnels libéraux ont moins de 35 ans et 162 000 entreprises libérales ont vu le jour en 2016.

La progression constante de l'exercice libéral répond au besoin de proximité, de responsabilité et d'indépendance d'une partie de plus en plus importante de la population, des jeunes en particulier.

Pour mieux répondre à ce besoin, la priorité est donc de structurer et d'orienter au niveau des territoires les aides à la création d'entreprise en rendant plus accessible l'information, la formation et les services.

Créer sa propre entreprise procure non seulement un emploi, le sien, mais développe en outre les possibilités d'en générer d'autres.

Le groupe des professions libérales considère que le travail indépendant est l'un des axes fondamentaux de l'avenir du travail, et nous regrettons que cette vision ne soit pas suffisamment prise en compte dans cet avis.

Cependant, l'avis reflète bien les transformations actuelles du marché du travail. Il souligne la nécessité d'accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle, en mettant l'accent sur les qualifications et les compétences, afin de valoriser d'autres critères que ceux, habituels, du diplôme et de l'expérience : bien sûr le temps est venu d'accorder plus d'importance à la créativité, à l'autonomie, aux compétences relationnelles et aux savoir-faire.

Malgré nos réserves exprimées, notre groupe remercie les rapporteurs pour leur travail et a voté l'avis.